

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/42

Service Chef de file :

Direction agriculture, espace rural et environnement - Service administration générale

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution, aux collectivités et aux organismes figurant dans le rapport, de subventions en matière d'agriculture. Le Conseil Départemental entend ainsi accompagner la profession agricole dans une démarche de développement durable conciliant le développement économique des exploitations et des filières agro-alimentaires avec les préoccupations environnementales de préservation de la qualité des eaux, des paysages ainsi que des espaces et milieux naturels.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	1 123 651,46
	TOTAL	1 123 651,46

Avec une surface agricole utile qui occupe moins de la moitié du territoire, l'espace rural bas-rhinois est fortement marqué par les caractéristiques d'une terre rare et chère.

Cette réalité confère à l'agriculture bas-rhinoise une particularité d'activité périurbaine.

Elle lui impose des exigences de performances économiques et techniques, d'autant plus fortes que les exploitations sont fréquemment de dimensions modestes ou moyennes (27 % seulement ont plus de 50 ha, 50 % ont moins de 20 ha).

Outre l'importance de ses surfaces céréalières (54 % de la S.A.U. – Surface Agricole Utile), l'agriculture bas-rhinoise a su préserver la diversification de ses productions. La viticulture et les cultures spéciales (tabac, houblon, horticulture, fruits et légumes, betteraves sucrières) permettent dans certains cas d'équilibrer les comptes des exploitations, même si ces productions n'occupent que 8 % des surfaces agricoles.

Le dynamisme de l'agriculture est exprimé par la relative jeunesse des chefs d'exploitation (45 % ont moins de 45 ans), par l'importance du sociétariat qui représente plus de 30 % des exploitations, mais aussi par le poids relatif de certaines productions dans l'ensemble national (2 % des productions viticoles A.O.C. pour 1,2 % des surfaces), par l'ampleur des filières qualité mises en place et par la forte organisation économique de ses producteurs. L'agriculture bas-rhinoise participe à la dynamisation d'un secteur agro-alimentaire particulièrement réputé et souvent marqué par une « caractérisation alsacienne » de ses productions.

Avec près de 600 entreprises agro-alimentaires et près de 16.000 emplois salariés, ses activités constituent un secteur clé de l'économie départementale.

Consciente des atouts dont elle dispose, l'agriculture bas-rhinoise s'appuie sur des schémas de développement axés sur la richesse et la variété de ses terroirs, le savoir-faire de ses producteurs et de ses entreprises, l'importance de son bassin de consommation, l'image qualitative de ses productions.

2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation

Crédits proposés au BP 2015 : 1 003 756,42 €

Une dotation de 977 000 € est inscrite au bénéfice de la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace pour les actions qu'elle mène en partenariat avec notre collectivité dans les domaines de l'économie agricole. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable pour une agriculture performante et écologiquement responsable.

Le contrat d'objectifs annuel sera soumis à l'approbation de notre Commission Permanente conformément à la délibération n°CG/2011/9 du 31 mars 2011.

26 756,42 € sont inscrits au titre du paiement de subventions pour la modernisation des bâtiments d'élevage.

2152 - Développement des filières

Crédits proposés au BP 2015 : 119 895,04 €

La consolidation des filières de production avec leurs exigences techniques, leurs contributions en termes d'emplois ainsi que l'affirmation qualitative des productions avec leurs typicités régionales, demeurent des axes prioritaires de la profession agricole, que le Conseil Départemental encourage en subventionnant divers organismes œuvrant dans ces domaines.

Ainsi, il est proposé une subvention de 12 000 € pour le centre départemental des jeunes agriculteurs pour les actions de sensibilisation et d'aide au montage d'installation des jeunes agriculteurs, de 21 600 € à VEREXAL pour la recherche en arboriculture fruitière, de 18 000 € à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles pour notamment l'animation d'une bourse à l'emploi, de 15 840 € pour le Service Départemental de Remplacement en Agriculture, de 7 000 € pour la lutte contre les organismes nuisibles du Bas-Rhin et de 3 757,50 € pour la préservation de la race bovine vosgienne.

15 000 € de cotisations à différents organismes (Association nationale des élus de la montagne, Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses..) sont prévus ainsi que 10 000 € pour subventionner différents événements du monde agricole.

Le Département contribue également aux ateliers de transformation en zone de montagne à hauteur de 16 697,54 €.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
2151	Installation, maintien à l'emploi, formation	1 003 756,42
2152	Développement des filières	119 895,04
	TOTAL	1 123 651,46

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 215 - Agriculture.

Il attribue les subventions suivantes :

** Chambre d'Agriculture de la Région Alsace pour les actions partenariales menées dans le domaine de l'économie agricole et de l'environnement : 977 000 €*

** VEREXAL - recherche en arboriculture fruitière : 21 600 €*

** Service Départemental de Remplacement en Agriculture (SDRA) : 15 840 €*

** Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) : 18 000 €*

** Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles du Bas-Rhin (FDGDON 67) : 7 000 €*

** Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA) : 12 000 €*

Il approuve les conventions financières 2015, jointes en annexe, à intervenir entre le Département et respectivement l'Association du Verger Expérimental d'Alsace (VEREXAL), la Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles du Bas-Rhin (FDSEA), et autorise son président à signer ces deux conventions.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY